

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
18 mars 2021 - Paudex

69 communes membres, 35 présentes, 15 excusées, 19 absentes, équivalent à 143 suffrages sur 293, la majorité absolue est à 72 suffrages. (45 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Clarmont, Coinsins, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Crans, Cuarnens, Denens, Eclépens, Eysins, Gimel, Jouxens-Mézery, Le Vaud, Lully, Mauraz, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Paudex, Penthaz, Penthaaz, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tannay, Vaux-sur-Morges, Vich et Vuflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Bougy-Villars, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Daillens, Dully, Etoy, Founex, Gingins, La Rippe, Lavigny, Mont-sur-Rolle, Prangins, Rolle, Signy-Avenex et Trélex.

Sont absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Echandens, Féchy, Genolier, Givrins, Grens, Henniez, Lussy-sur-Morges, Mex, Perroy, Saint-George, Saint-Oyens, Tolochenaz, Villars-Sainte-Croix et Yens.

Points forts de l'Assemblée générale

- Présentation du Label « Communes en santé » par Madame Oriana Villa, responsable de l'Unité Interventions communautaires d'Unisanté.
- Les fronts sur lesquels l'AdCV travaille actuellement concernant les différences de situations financières entre le Canton et les communes.
- Etat des discussions de la plateforme « péréquation »
- Initiative « SOS Communes »
- Consultation sur le projet de révision du droit cantonal sur les marchés publics.

Renouvellement du comité de l'AdCV pour la nouvelle législature.

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG par correspondance de décembre 2020
3. Conférence d'UNISANTE : présentation du label « Communes en santé »
4. Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
 - Péréquation : état des discussions de la plateforme
 - Initiative « SOS Communes » - point de situation
 - Retour sur la consultation sur le projet de révision du droit cantonal des marchés publics
 - Information sur le renouvellement du comité pour la nouvelle législature
5. Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, ouvre la séance à 19h00.

Il salue la présence du député Pierre-André Romanens, des communes du district de Lavaux-Oron qui ont aimablement répondu à notre invitation, Belmont-sur-Lausanne, Forel (dont le représentant M. Genton est également député), Lutry et Pully, et les remercie. Il remercie aussi la commune de Paudex pour son accueil dans leur nouvelle salle ainsi que les municipaux et toute l'équipe communale qui a œuvré pour l'organisation de cette soirée.

Michel Buttin informe que cette séance est enregistrée pour un streaming en direct, mais uniquement en interne pour un premier test.

Le Président passe la parole à M. Farhad Kehtari, Syndic de Paudex, pour sa présentation d'accueil. M. Kehtari souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il rappelle que Paudex a rejoint l'AdCV en 2019 avec enthousiasme. Il est très heureux d'accueillir la première AG de l'AdCV dans sa région.

Le district de Lavaux-Oron est composé de 17 communes, sises à l'est de Lausanne jusqu'à Oron.

Paudex est la deuxième plus petite commune du district en superficie après Rivaz. Paudex est autonome depuis 1721 et compte actuellement 1'561 habitants sur 49 Ha, soit 3'185 habitants au km². Selon la LAT, la commune peut accueillir encore environ 1'000 habitants à l'horizon 2030. Elle totalise 751 ménages et 121 entreprises.

La commune de Paudex compte 10 collaborateurs, 4 apprentis et 5 municipaux. Elle entretient beaucoup de collaboration avec les communes environnantes.

Le port de Paudex est réputé loin à la ronde, il offre 67 places d'amarrage. Sa petite plage est également très populaire. La maison familiale de Pascal Delamuraz, le Château de Bochat du 11^{ème} siècle et le bâtiment du Centre Patronal, dont l'architecture rappelle l'ancienne verrerie, sont autant de sites notables de la commune.

M. Kehtari informe l'assemblée des finances de Paudex en présentant un tableau de l'évolution des coûts de la FS, elle équivaut à 1 million de perte sur 9 millions de recettes de la commune. Depuis 10 ans, Paudex a contribué pour 60 Mios à la péréquation directe et la FS. Le sujet qui fâche actuellement est la rénovation et l'élargissement de la route du Simplon pour accueillir les BHNS, bus à haut niveau de service de et vers Lausanne. Elle coûtera 8.5 Mio à la commune. Faute de moyen, Paudex a suspendu la réalisation de ce projet.

M. Kehtari poursuit en donnant des détails sur la facture sociale que vous retrouvez dans sa présentation en annexe.

M. Kehtari termine sa présentation en précisant que Paudex est certes une petite commune mais qu'elle possède des vignes. Etant donné qu'il n'est pas possible d'organiser une partie récréative d'après séance, une bouteille de blanc à l'emporter est prévue pour chaque invité.

Il est chaleureusement applaudi.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG par correspondance de décembre 2020

M. Michel Buttin reprend la parole en proposant l'adoption de l'ordre du jour. Il est validé à une large majorité (pas de non, ni d'abstentions).

De même le PV de l'AG par correspondance de décembre 2020 est accepté à la majorité, avec 7 abstentions.

3. Conférence d'UNISANTE : présentation du label « Communes en santé »

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Oriana Villa et présente brièvement son parcours. Elle dispose d'une formation en sciences humaines et a travaillé en tant que collaboratrice de la Direction Médicale de l'Institut Européen d'Oncologie à Milan. Depuis 2014, elle a œuvré pour le projet « Ça Marche ! Bougez plus, mangez mieux ». En janvier 2019, elle a rejoint Unisanté en qualité de Cheffe de projet.

Mme Villa remercie M. Buttin ainsi que M. Chemouny et Mme Perraudin. Elle remercie également M. Buttin pour sa présence au comité de labélisation d'Unisanté.

En préambule, elle demande si quelqu'un dans l'assemblée est plus particulièrement intéressé par un sujet listé sur le plan de sa présentation et propose de le traiter plus particulièrement (présentation complète en annexe).

Elle commence par expliquer qu'Unisanté a été créée très rapidement et qu'il a manqué du temps pour collaborer avec les communes. Elle s'en excuse auprès des communes présentes. Mme Villa rappelle qu'Unisanté est au service des communes. Même si elle est basée à Lausanne, elle a une vocation cantonale.

Elle présente l'équipe et précise la démarche d'Unisanté par la participation avec les personnes concernées, la valorisation de leurs compétences et le travail en réseau.

Mme Villa poursuit en décrivant le lien entre la promotion de la santé et les communes. Car la santé n'est pas l'absence de maladie ou d'infirmité, mais l'état de complet bien-être physique, mental et social des individus ainsi que le cadre dans lequel ils vivent. Les communes sont les plus à même de connaître leurs habitants, leurs besoins et les coûts que la santé engendre sur leur territoire.

Unisanté se bat pour la prévention et pour la promotion de la santé depuis 10 ans (début en Valais). Toutes les communes peuvent être labélisées, peu importe la taille ou le lieu. Le label fonctionne avec des étoiles renouvelables tous les trois ans et est gratuit. Unisanté reconnaît ce que les communes font déjà et donne des conseils pour aller plus loin. La plus-value que les communes participantes reconnaissent est le coaching. (voir slides 12 et 13 de la présentation).

Mme Villa évoque le projet EfS (environnements favorables à la santé) et propose aux personnes intéressées d'aller visiter le site internet pour plus de détail. Via ce projet, Unisanté a récemment aidé la commune d'Yverdon-les-Bains pour un parcours santé. Unisanté accompagne et aide à la mise en place.

Dans un avenir proche, Unisanté va proposer des formations gratuites aux communes. De même, un appel aux projets pour le futur est en cours de préparation.

En conclusion, Mme Villa rappelle que les buts d'Unisanté sont de créer des conditions cadres et de faciliter les changements de comportement pour rendre la population actrice de sa santé, ceci dans toutes les politiques publiques. Unisanté apporte soutien, conseil et accompagnement aux communes, qui ont un rôle-clé de proximité et d'autorité pour créer des conditions de vie favorables à la santé.

En vingt minutes, Mme Villa a terminé sa présentation. Elle est chaleureusement applaudie.

Comme l'assemblée n'a pas de questions, elle donne quelques exemples réalisés à Montagny-près-Yverdon, Saint-Sulpice et Le Vaud.

Notre président, Michel Buttin, reprend la parole et remercie Mme Villa pour sa présentation. Etant lui-même membre du comité de labélisation, il constate effectivement les impacts positifs d'Unisanté et encourage les communes à adhérer au label « Communes en santé ».

M. Pierre-André Romanens revient sur le côté des professionnels : il est actif dans la construction et il estime que la santé devrait entrer dans les maisons. Il demande à Mme Villa si Unisanté est intéressée par une collaboration ? Mme Villa explique qu'ils ne peuvent pas entrer dans le privé, ils n'ont pas de bases légales pour intervenir. Toutefois, ils encouragent également les communes au niveau des matériaux dans les bâtiments communaux. Mais en effet, ils aimeraient trouver des collaborations avec le privé.

Il n'y a pas d'autres questions. La présentation d'Unisanté sera mise sur le site de l'AdCV.

Michel Buttin offre le traditionnel cadeau de l'AdCV à Mme Villa et la remercie encore.

4. Informations générales du Comité de l'AdCV

Péréquation : état des discussions de la plateforme

Michel Buttin entame son intervention par quelques graphiques, que les communes membres ont pu découvrir dans le dernier message du Président et qui se trouvent sur le site de l'AdCV.

Ces graphiques représentent les différences fiscales entre le Canton et les communes. M. Buttin les présente et les détaille. L'on constate que les disparités et les écarts entre le Canton et les communes se creusent.

Il informe que l'AdCV a décidé d'écrire à l'Etat à ce sujet. Il poursuit sa présentation comme suit :

Nous agissons actuellement sur trois fronts :

1. Soutien financier et logistique à l'initiative populaire SOS communes.
2. Reprise des négociations avec l'UCV et le CE au sujet de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.
3. Actions en lien direct avec des membres de la députation vaudoise dans l'objectif de faire évoluer les positions, en cherchant une solution relative à la reprise de la FS par le Canton, qui pourrait convenir à l'Etat et aux communes.

En préambule, il est utile de rappeler quelques faits :

L'AdCV est la seule organisation faitière des communes à continuer le combat car le très mauvais protocole d'accord signé par l'UCV comporte la clause suivante :

« Les parties signataires s'engagent à ne pas revenir sur les éléments du présent protocole d'accord (répartition des dépenses sociales dans leur définition prévue dans l'accord ; financement de la PCS, facture policière, rééquilibrage financier). **L'UCV s'engage à ne pas soutenir d'interventions parlementaires en ce sens.** »

On a pu lire dans le compte rendu de cet accord paru dans la presse, que les dirigeants de l'UCV, lors de l'AG du 17 septembre dernier, ont fustigé l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), qui avait quitté les négociations, et critiqué les auteurs d'une initiative populaire en préparation pour que l'Etat reprenne l'entier de la facture sociale.

Le comité de l'AdCV renonce à critiquer l'UCV, car ce n'est pas dans le conflit que l'on trouve des solutions. C'est dans l'intelligence, avec pour objectif la recherche du bien commun.

L'UCV dit qu'il vaut mieux un mauvais accord que pas d'accord du tout.

Nous ne partageons pas ce point de vue car, avec l'appui de députés, une initiative parlementaire était prête à être déposée au Grand Conseil, laquelle aurait eu toute ses chances si l'UCV avait suivi l'AdCV en quittant la table des négociations. Mais le CE, fort de l'accord passé, a eu beau jeu d'argumenter en mettant en avant que les communes vaudoises étaient d'accord. Cette affirmation est à nuancer puisque les communes de l'AdCV ont rejeté l'accord à une grande majorité. Il faut encore ajouter toutes les communes qui ont également voté contre cet accord lors de l'AG de l'UCV et qui ne font pas partie de

l'AdCV. On peut dès lors se demander si ce n'est pas plus de la moitié des communes vaudoises qui l'ont refusé ou se sont abstenues.

Par ailleurs, pourquoi certaines villes, dont Lausanne et Yverdon, ne veulent pas de changement ? C'est bien simple, elles sont satisfaites du système actuel qui leur est favorable. Elles ne veulent pas en changer. Elles craignent de perdre des ressources financières issues des communes qui ont de bons contribuables et qui se font saigner par le système actuel.

Toutefois, ces villes n'ont pas à craindre de perdre, car quand bien même le système de bascule de points d'impôt peut leur être défavorable, la nouvelle péréquation corrigera cela. Les petites et moyennes communes à forte capacité financière l'ont dit et répété : elles sont d'accord de participer à l'équilibre au travers de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.

Signalons en outre que, pour aider les villes centres qui ont plus de charges, liées par exemple aux routes, à la pollution, aux transports publics, aux offres culturelles, de loisirs, ou encore à des caractéristiques socioéconomiques spécifiques comme une plus grande demande des prestations sociales, tous les cantons versent une contribution aux grandes agglomérations, sauf le canton de Vaud !!!

Concernant l'action menée au travers de discussions avec quelques députés du Grand Conseil, voici le plan de l'AdCV :

Un système de bascule de points d'impôt, comme le prévoit l'initiative populaire SOS communes, est la voie royale à la disparition des calculs aberrants, qui font que bien des communes se voient ponctionner des sommes astronomiques, combinées avec le système de péréquation intercommunal actuel, qui représentent parfois presque le montant de leurs revenus fiscaux (90% et plus).

Un autre avantage de cette initiative est la disparition de couches péréquatives supplémentaires au travers de la FS afin d'avoir enfin une péréquation intercommunale transparente et plus compréhensible, sans risque qu'à tout moment, des changements parfois minimes dans la LPIC, entraînent des effets de bord inattendus (cf. la création de cas de rigueur comme Mies ou Rolle).

L'intelligence, le bon sens et le désir de paix doivent l'emporter. Les combats de la politique politicienne doivent cesser pour le bien de tous et pour que les tensions entre l'Etat et les communes s'apaisent. Une bascule de points d'impôt est simple et efficace. Les communes basculeraient 15 points d'impôt (ce qui représente environ le 1/3 de la FS), avec peut-être quelques variantes, comme le maintien du prélèvement des impôts conjoncturels, comme c'est le cas aujourd'hui. On peut même prévoir une entrée en vigueur de ce changement de loi en 2023, avec quelques nuances complémentaires, en même temps que la nouvelle péréquation intercommunale. Ceci satisfera toutes les parties. Fini les conflits, les tracasseries, les mécontentements et les incompréhensions. Place à la clarté, la simplicité, la sérénité et la paix.

Et si le Grand Conseil et le CE le voulaient bien, tous ensemble nous pourrions retrousser nos manches, mouiller la chemise avec dynamisme et faire taire la triste réputation de lenteur de notre canton, on pourrait créer une dynamique active et arriver à régler cela pour 2022 ! C'est possible, les modèles sont à bout touchant.

« *Audaces Fortuna Juvat* » - La fortune sourit aux audacieux.

L'AdCV défend le bon sens avec intelligence en ayant en point de mire la paix entre le Canton et les communes.

Nous avons donc espoir que l'initiative « SOS Communes » aboutisse ou que nos Députés y voient l'intérêt de tous en ralliant les principes que nous défendons et qu'une initiative ou une motion parlementaire soit soutenue par une majorité du Grand Conseil.

Notre Président estime que « qui ne risque rien n'a rien », même si on peut déjà prévoir la réponse du Canton. L'assemblée salue l'initiative par applaudissement.

M. Michel Buttin passe la parole à Mme Carine Tinguely au sujet de l'état des discussions de la plateforme.

Mme Tinguely informe l'assemblée que la reprise des négociations sur la péréquation horizontale entre le Canton et les communes a eu lieu le 7 octobre 2020. Les représentants de l'AdCV sont MM. Farhad Kehtari et Siegfried Chemouny ainsi qu'elle-même. L'UCV a 5 représentants et le Canton y est représenté par 3 voire 4 Conseillers d'Etat. Pour la séance d'octobre, rien n'avait été préparé et l'UCV a demandé un délai de 3 mois pour régler des soucis internes. Le CE a demandé aux faïtières de communes de répondre à un certain nombre des questions pour la fin de l'année. Les membres de l'AdCV ont été consultés et le Comité a répondu. L'UCV par contre n'a pas répondu.

M. Cappelletti a fait un état des lieux de ce qu'avait amené la péréquation intercommunale ces dernières années. Un des buts atteints est que le delta entre les taux d'imposition se resserre. Solidarité entre les communes est atteinte, plus de 90% des prélèvements sont redistribués. Les villes gagnent un peu plus de 80 Mios grâce aux péréquations. L'AdCV ne remet pas cela en question. Le Canton reconnaît que plus la FS augmentera, plus la solidarité augmentera et le risque que la solidarité dépasse les 100% est réel, il reconnaît effectivement que cela n'est pas acceptable.

Mme Tinguely informe que le Canton ne mettra pas un franc de plus dans la péréquation entre les communes et qu'il a demandé aux faïtières de régler le problème. L'AdCV et l'UCV se sont rencontrées le 17 février 2021. L'AdCV dit et répète que si le Canton n'injecte pas de l'argent frais dans le système on ne s'en sortira pas. Les communes qui reçoivent ne veulent pas recevoir moins. Les communes qui participent le plus ne veulent pas payer plus. Les communes qui ont déjà un taux d'imposition élevé ne veulent pas prendre le risque de recevoir moins.

L'AdCV a proposé des principes de base en tenant compte de tout ceci afin de diminuer les couches péréquatives. L'AdCV a également mis sur la table l'ordre des communes : la commune ayant la meilleure capacité contributive, doit le rester après péréquation.

Mme Tinguely liste les risques au niveau du Grand Conseil :

1. Revenir à un taux d'imposition communal unique ? AdCV et UCV combattront cette idée pour préserver l'autonomie communale.
2. Le CE craint l'initiative SOS Communes. C'est une bonne idée, sachant que toutes les communes pourront s'entraider après la bascule.
3. Si les communes ne s'entendent pas, le Canton va intervenir. Il faut que les associations trouvent une solution.

Une prochaine rencontre avec l'UCV est agendée le 31 mars. L'AdCV veut pousser à la création d'un nouveau modèle.

Elle passe la parole à M. Farhad Kehtari pour complément d'informations. Ce dernier confirme que la marge de manœuvre est limitée, mais que l'AdCV est bien présente et très active. Il rappelle que l'AdCV se bat pour une meilleure gouvernance de la FS, une répartition en franc par habitants, une formule adaptée à la situation des communes aujourd'hui et pour l'avenir. Il faut obtenir un allègement des charges pour plus d'autonomie. Un rééquilibrage est impératif.

M. Kehtari rappelle qu'à la table des négociations, l'AdCV ne peut pas parler de SOS Communes, il enjoint donc les communes présentes à signer et faire signer l'initiative.

M. Serge Roy, Syndic de Jouxten-Mézery, précise qu'il ne faut plus parler de communes riches, mais de communes à forte capacité contributive. Car aujourd'hui, il n'y a plus de communes riches.

M. Michel Buttin remercie les intervenants. Il profite du déroulement de l'ordre du jour pour informer l'assemblée que notre Secrétaire général, M. Siegfried Chemouny, est absent car il a contracté le COVID mais qu'il va bien.

Initiative populaire « SOS communes » - point de situation

M. Buttin commence par présenter les deux vidéos créées par l'AdCV. Il enjoint les communes présentes à les partager un maximum via les réseaux sociaux et passe la parole à M. Pierre-André Romanens, Député et co-auteur de l'initiative SOS-Communes.

M. Romanens est heureux de retrouver les membres de l'AdCV en présentiel. Il remercie l'entier du comité pour son travail. Il rappelle que lorsque l'AdCV a quitté la table des négociations en juillet 2020, peu de députés ont salué son courage. Et pourtant, l'AdCV a eu raison, il faut taper un grand coup dans la tranquillité vaudoise, sortir du monde politique et se tourner vers le peuple. A travers leur initiative, Mme Byrne Garelli et M. Romanens ne s'investissent pas pour la gloriole, car ils prennent des coups, mais ils veulent sortir de ce marasme. Cela fait 20 ans qu'on se bat, cela suffit !

Le rapport de la cour des comptes de 2019 est très clair, l'initiative SOS-Communes ne sort pas ses idées d'un chapeau, mais met le CE devant ses responsabilités.

Réunir 12'000 signatures en 4 mois est difficile en ces temps de pandémie et d'élections communales. M. Romanens rappelle que le délai est fixé au 15 mai. Il présente 40 feuilles de signatures qu'il espère que les communes présentes prendront chacune pour les faire signer chez elles. Il demande également que tout le monde fasse suivre les vidéos sur les réseaux sociaux.

Au niveau politique, la gauche dure est entrée par la petite porte avec la proposition du taux unique. On doit combattre ceci en signant l'initiative.

L'action juridique menée par quelques communes, dont Pully, fait peur au CE. Un texte a été déposé la semaine dernière par Mme Claire Richard, Vert' lib, qui demande qu'on avance la mise en place de l'accord CE/UCV au niveau des finances communales. Nous avons besoin, vous avez besoin de ces 12'000 signatures !

Interpellation de Mme Jessica Jaccoud contre le financement SOS Communes par les communes a été un coup très dur à encaisser, mais grâce à vous tous, le comité a reçu des dons privés et il vous en remercie sincèrement. Il y a actuellement 30 personnes au comité d'initiative, qui se réuniront le 23 mars. Après le second tour des élections communales, il faudra y aller à fond.

M. Romanens ouvre le débat et demande si l'assemblée a des questions ?

M. Pierre Siegwart, Municipal à Vufflens-le-Château, se demande s'il n'y a pas quelque chose de biaisé dans le message de SOS communes, les gens entendent que les communes riches ne veulent pas payer la FS, il propose de mettre l'accent sur le fait que le Canton commande le social à 100% et donc qu'il devrait le payer à 100%. M. Buttin estime que M. Siegwart a raison. En effet, ce n'est pas un combat contre le social. Pourtant quand on lit la feuille de signatures, le message est clair. M. Siegwart propose d'expliquer encore et mieux. M. Romanens explique que cela vient des opposants et des détracteurs à l'initiative, qui scandent un mauvais message. Il estime que c'est aux communes de réagir et de corriger le tir. Il donne l'exemple récents des députés qui ont voté le doublement du congé paternité pour les employés de l'état. M. Jean-Marc Genton, municipal à Forel et député, ici présent, ainsi que lui-même l'ont combattu, mais ils ont perdu. Et finalement qui paye : toujours les communes !

Notre Président remercie M. Romanens et enjoint une fois encore tout le monde à signer et à faire signer l'initiative.

Retour sur la consultation sur le projet de révision du droit cantonal des marchés publics

M. Raoul Sanchez prend la parole pour notre Secrétaire général, qui est absent et informe l'assemblée que selon le message fédéral accompagnant la révision de l'AIMP, celui-ci devrait avoir des effets positifs sur les relations entre les cantons et les communes dès son entrée en vigueur. Les raisons en sont notamment une jurisprudence plus homogène, des outils pédagogiques similaires et des formations harmonisées. Toujours selon ce message, les conséquences financières de cette révision sont difficiles à mesurer, d'autant qu'elles dépendent pour partie des dispositions d'application que les cantons adopteront. Elles devraient toutefois être limitées, un effort de formation devant être consenti afin de maîtriser les nouvelles règles et procédures applicables.

L'AdCV a salué la possibilité désormais donnée à un municipal entrepreneur, donc une entreprise locale, de déposer une offre pour un marché lancé par la commune, ce qui constitue une avancée intéressante.

Par ailleurs, une partie des principes défendus par l'AIMP et ses dispositions cantonales d'application rejoint ceux contenus dans la Charte éthique des marchés publics à laquelle l'AdCV a contribué par le biais de sa Présidente de l'époque, qui l'avait signée pour notre Association.

Pour ces motifs, l'AdCV a approuvé le projet de révision de la loi et de règlement cantonal en matière de marché public.

M. Buttin remercie M. Sanchez et rappelle à l'assemblée qu'elle peut trouver plus d'information sur le site internet de l'AdCV.

Information sur le renouvellement du comité pour la nouvelle législature

Le Président informe que trois membres du comité ne se représenteront pas pour la prochaine législature, il s'agit de Mme Carine Tinguely, Monsieur Jean-Yves Thévoz (tous deux spécialistes des finances) et de Monsieur Yves Raboud (trésorier). Cela va créer un grand vide.

Pour la prochaine Assemblée générale du 24 juin, à Aubonne, l'AdCV devra présenter des membres complémentaires au comité, M. Buttin enjoint chacun à en parler autour de soi.

Prochaines AG

M. Buttin remercie d'ores et déjà les communes qui nous recevront, en présentiel si elles le peuvent.

Il informe également que la sortie récréative à Penthaz est une fois encore reportée.

5. Divers et propositions de l'assemblée

LATC 2

M. Pierre Stampfli restitue les remarques issues de la consultation LATC 2, lors de la réunion du 12 mars 2021, à laquelle il a assisté.

Le projet de loi a été très critiqué. Le formulaire CAMAC a été fustigé par l'AVIATCO, notamment en ce qui concerne les plans numériques : comment vont faire les communes qui ne sont pas équipées en informatique ? Il reste trop de flou sur de nombreux points proposés dans la consultation. Une nouvelle EMPD est prévue avec un projet revu. M. Stampfli a demandé que les associations puissent être consultées pour cette nouvelle rédaction.

Loi sur l'environnement pour les communes

M. Pierre André-Romanens a déposé un texte au Grand Conseil concernant cette loi sur l'environnement pour les communes, notamment l'article 15 de la loi sur l'énergie. Ce texte demande que les contrôles de conformité sur les chantiers ne soient pas effectués par les communes, pour qui cette tâche est trop coûteuse et complexe, en particulier s'il elles n'ont pas de spécialiste en interne. Ce texte sera débattu dans les prochaines semaines.

L'Assemblée salue cette intervention par des applaudissements.

Mme Denise Rudaz, Municipale à Tannay, informe l'assemblée qu'elle a fait un tout ménage pour SOS Communes à titre personnel. Pour 1'600 habitants cela lui a coûté 100.-. C'est une bonne solution pour les petites communes.

M. Romanens remercie Mme Rudaz pour cette démarche fantastique. Elle est félicitée par l'assemblée.

M. Frédéric Rohner, Syndic de Montagny-près-Yverdon, est choqué par la chasse aux sorcière faite vis-à-vis de l'initiative par la gauche (interpellation de Mme Jessica Jaccoud). Les représentants de communes ne peuvent pas défendre les intérêts de leur commune ! Il rappelle l'initiative des communes qui avait été balayée à l'époque. Il donne aussi l'exemple des cantons, par exemple : s'imagine-t-on que Berne touche une aide énorme sur le dos d'autres cantons ? De plus, nous devons réfléchir à ce que nous entendons par autonomie communale, quelles sont nos compétences aujourd'hui ? Que veut-on encore défendre ? Il

faut cesser de jouer les Don Quichotte. Cette initiative met vraiment le doigt sur ce qui fait mal. Il propose d'en discuter en brainstorming au sein de l'AdCV.

Il est chaleureusement applaudi.

M. Kehtari rebondit sur la question de l'autonomie communale et informe l'assemblée que la commission des finances de Paudex a raboté la ligne de la Facture sociale d'un tiers lors de la présentation du budget.

Le Président clôt l'assemblée en remerciant chacune et chacun d'être venu. Il rappelle de ne pas oublier pas de prendre le cadeau, une bouteille de vin blanc, offert par la commune de Paudex.

Bon retour et à bientôt.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h10

Calendrier 2021

Assemblées Générales

- 24 juin 2021 à Aubonne
- 23 septembre 2021 à Bougy-Villars
- 2 décembre 2021 à Begnins

Annexes (documents consultables sur notre site)

- Présentation de l'AdCV
- Présentation de Paudex par M. Kehtari
- Présentation du label « Communes en santé » par Unisanté
- PV de l'AG par correspondance de décembre 2021